

Sixième lycée d'Orléans : Jean-Pierre Sueur relance la polémique sur le choix d'Ingré

Le député-maire riposte aux propos du président du conseil régional. En accusant ce dernier de « contredire l'esprit de la décentralisation ».

ORLEANS. — « J'ai été frappé par le caractère polémique des propos de Maurice Dousset. Il parle de l'intérêt général, mais aussi de « logique de combat ». Contre quoi, contre qui ? Le président du conseil régional devrait plutôt être l'homme du rassemblement ».

Le maire d'Orléans a voulu riposter aux déclarations que Maurice Dousset nous a faites lundi (*La République du Centre* d'hier). Riposte qu'il a axée sur le choix, contesté par la gauche, du site d'Ingré pour l'emplacement du sixième lycée de l'agglomération orléanaise.

Jean-Pierre Sueur avait dit en juillet qu'« une erreur peut être réparée ». Il ajoute aujourd'hui : « Devant le nombre de réactions suscitées par le choix d'Ingré, le bon sens impose de revoir la question ». Le député socialiste précise que « le maire d'Ingré lui-même a manifesté une sorte de résignation plutôt que de l'enthousiasme ». Il est vrai que le premier magistrat de cette commune, Lionel Boutrouche, a eu des phrases pour le moins surprenantes. Devant son conseil municipal, le 12 septembre, on l'a

entendu dire : « Un seul terrain intéresse le conseil régional ; nous sommes obligés de faire avec » ; ou encore : « Sans doute la décision concernant le sixième lycée est-elle critiquable ; toujours est-il que le lycée est dévolu à Ingré ». Cette attitude de réserve n'est certes pas une première : Maurice Dousset rappelle quant à lui qu'il a dû « se battre » avec le maire de Chartres, l'ancien ministre socialiste Georges Lemoine, pour construire un lycée dont le chef-lieu d'Eure-et-Loir a besoin.

Autre attaque de Jean-Pierre Sueur contre le président du conseil régional : ce dernier, dit-il, « contredit l'esprit de la décentralisation, dont il se réclame ». Cela parce que le bureau n'a pas suivi l'avis de la commission compétente, pas plus que celui émis par le S.I.V.O.M., lequel avait retenu deux sites, Saint-Jean-de-la-Ruelle et Saran.

Jean-Pierre Sueur ne voit pas « comment on peut justifier le choix du bureau », et il affirme : « Les jeunes ne doivent pas subir pendant des décennies les conséquences d'un choix inspiré par des considérations liées à l'équilibre politique de

la majorité du conseil régional ». Pour lui, « réparer une erreur aussi manifeste ne serait pas un signe de faiblesse, mais témoignerait du souci de l'intérêt général dont se réclame le président Dousset ». Mais on sait que ce dernier n'a pas l'intention de remettre en cause la décision de son bureau.

Autoroute : obtenir les compensations promises par le ministre

A propos des grandes infrastructures de communication, le maire d'Orléans réaffirme que « l'intérêt de la région et de la ville d'Orléans est que la future autoroute est-ouest passe par le Loiret ». « Je connais d'autres départements qui seraient prêts à l'accueillir », ajoute-t-il en laissant entendre que la décision ministérielle pourrait être remise en cause. Mais il précise : « Toutes les compensations inscrites dans le communiqué de Michel Delebarre lors de l'annonce du tracé doivent effectivement entrer dans les faits ; cela concerne à la fois la R.N. 60, la desserte sud d'Orléans et la prise en compte des problèmes

d'environnement, notamment dans la région de Ferrières. C'est là-dessus que nous devons nous battre, et non pas sur la remise en cause du principe d'une liaison nécessaire à l'économie de la région ».

Le député-maire d'Orléans rejoint quand même le président du conseil régional sur un point : le projet de T.G.V. en forme de Y renversé, dont les deux branches irrigueraient le Limousin et l'Auvergne à partir de Vierzon. « Outre qu'elle coûterait plus cher, déclare-t-il, la ligne nouvelle Paris-Nevers ne serait pas bonne pour les régions Centre et Limousin, ni pour une partie de Midi-Pyrénées. Et le préjudice porté à la forêt d'Orléans serait au moins équivalent à celui qu'eût causé le tracé autoroutier sud. Les deux décisions seront tout à fait cohérentes si l'on choisit le tracé Paris-Orléans-Bourges-Nevers. Ce sont à la fois des arguments d'aménagement du territoire, économiques et écologiques qui plaident en faveur de cette solution ».

Propos recueillis par
Claude GAGNEPAIN.